

"Considérant que depuis trois ans le collège de Monnoir a donné à nos fils un enseignement commercial et classique des plus recommandables et qu'il est du devoir de ce conseil de lui exprimer sa reconnaissance ;

"Ce conseil regrette la disparition de cette maison d'éducation et lui exprime en même temps toute la gratitude que la ville de Saint-Jean entretient et entretiendra à l'égard du collège de Monnoir.

"Que copie de ces résolutions soient publiées dans les journaux."

Copie authentique extraite du Livre des Délibérations du conseil municipal de la ville de St-Jean.

St-Jean, 5 septembre 1912.

J. E. BOURGUIGNON,
Asst. Sec. Trés.

(Approbation unanime.)

Pour la circonstance, nous qui connaissons tous les faits que j'ai déjà exposés, nous ajouterons que si désormais nous avons un collège à St-Jean, nous le devons aux prêtres de Monnoir, puisque Monseigneur Bruchési nous avait dit qu'il devait se bâtir un palais archiepiscopal avant de donner un sou pour un collège à St-Jean.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

(Applaudissements prolongés).